

La fréquentation de notre école ne cessant de croître, il nous semble indispensable, pour le bien-être de tous, de rappeler les règles de conduite qui nous aideront à maintenir la qualité des cours et une atmosphère agréable.

Procéder à une inscription vaut acceptation du règlement intérieur. Toute personne ne respectant pas le règlement est susceptible d'être sanctionnée pouvant aller jusqu'au renvoi définitif. Le présent règlement est révisable chaque année.

Petit règlement d'ordre intérieur

1. Cotisations et Inscriptions

- **Paiement des cotisations** : Les cotisations doivent être réglées avant le 15 octobre (première période) et le 1er mars (seconde période).
- **Non-remboursement** : Les abonnements semestriels et familiaux ne sont pas remboursables, sauf présentation d'un certificat médical justifiant au minimum trois semaines consécutives d'incapacité.
- **Cours manqués** : Les cours manqués peuvent être rattrapés sous réserve de disponibilité (à convenir avec le professeur).
- **Alternatives d'inscription** : Tickets de cours isolés et cartes de 10 cours valables 3 mois sont disponibles.
- **Vacances scolaires** : Il n'y a pas de cours réguliers pendant les vacances.
- **Clause d'imprévision** : En cas de fermeture indépendante de la volonté du centre (raison sanitaire, décision administrative, catastrophe ou tout autre cas de force majeure), aucun remboursement ne sera effectué. Des alternatives pourront être proposées (reports, adaptations, cours en ligne, etc.).

2. Accès et Absences

- Les élèves abonnés ou détenteurs de cartes doivent valider leur accès au secrétariat avant les cours.
- En cas d'absence du professeur, un remplaçant est généralement prévu. Si un cours devait être annulé, les parents seraient informés avant le début du cours.
- Les parents d'élèves mineurs doivent vérifier que les cours ont lieu avant de laisser leur enfant seul.
- En dehors des heures de cours, le centre décline toute responsabilité.

3. Tenues de cours

- **Code vestimentaire** : Une tenue adaptée est obligatoire (pas de jeans ou vêtements de ville). Les cheveux doivent être attachés, et pour la danse classique, un chignon est requis.
- **Uniforme** : Obligatoire jusqu'à 13 ans pour les cours de danse classique (voir fiche « uniforme »).
- **Chaussures** : Les chaussures extérieures sont interdites dans les studios. Prévoir des chaussures adaptées selon les disciplines (ex. : baskets à semelles blanches pour le Hip-hop).
- **Affaires personnelles** : Pensez à marquer vos affaires pour éviter les pertes.

4. Respect des Cours

- Téléphones éteints, chewing-gum interdit.
- Sorties du studio uniquement avec l'accord du professeur.
- Eau autorisée, mais pas de nourriture dans les studios.
- Les spectateurs ne sont admis qu'avec l'autorisation préalable de la direction.

5. Respect des Lieux

- Utilisez les poubelles mises à disposition.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.
- Toute dégradation volontaire des locaux (affiches, murs, sols, etc.) pourra entraîner une demande de réparation financière.

6. Sécurité

- **Accompagnement des enfants :** Les jeunes enfants doivent être accompagnés jusqu'au 1er étage et récupérés à la fin de leur cours.
- **Sorties :** Les élèves ne doivent pas sortir seuls dans la rue. Ils doivent attendre dans les espaces prévus.
- **Circulation extérieure :** Le parking est très fréquenté. Ne laissez pas vos enfants traverser seuls. Respectez les zones de stationnement (zone bleue ou parking avec barrière gratuit durant 3h).
- **Objets de valeur :** Ne laissez pas d'objets de valeur sans surveillance. Ils peuvent être confiés à l'accueil. Le centre de danse n'est pas responsable en cas de vol dans l'enceinte du bâtiment.

7. Objets Perdus

- Les objets trouvés sont conservés au secrétariat. En l'absence de réclamation à la fin du trimestre, ils seront donnés à une association caritative.

8. Spectacles et Répétitions

- Les dates de spectacle et plannings de répétitions sont communiqués 8 mois à l'avance.
- Les essayages de costumes se déroulent pendant les cours.
- L'apprentissage de la danse inclut également une initiation à la scène. En fonction de l'âge et du niveau des élèves, l'école organise des spectacles, concours ou rencontres, pouvant nécessiter des répétitions supplémentaires. Il est important de suivre attentivement les consignes et informations données par vos professeurs.
- La participation aux spectacles demande une assiduité rigoureuse et le respect des horaires de répétition. En cas de décision de non-participation, merci d'en informer le secrétariat et d'en accepter les conséquences, telles que le travail des chorégraphies durant les cours, l'essayage des costumes etc....
- Notez que plus de trois absences consécutives peuvent entraîner une exclusion du spectacle. Aucun remboursement ne sera accordé en cas de non-participation.

9. Communication et données

- Lisez attentivement les informations communiquées par mail, affichées dans les locaux ou publiées dans le groupe Facebook privé ("Centre de danse La Papeterie Genval").
- Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation des activités du centre et ne sont pas transmises à des tiers.
- En cas de problème, contactez le professeur ou l'accueil.

10. Économies d'Énergie

- Éteignez les radiateurs avant d'ouvrir les fenêtres.
- Évitez d'allumer toutes les lumières en plein jour.

Tous ces petits détails forment la base du respect et de la discipline, qui sont au cœur de toute activité artistique. Nous nous réservons le droit de refuser l'accès aux cours aux élèves ne respectant pas ces consignes.

Merci de votre collaboration.

En vous souhaitant une excellente saison de danse ☺